

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE140

présenté par

M. Mesquida, M. Assaf, M. Denaja, Mme Françoise Dumas, M. Roig, M. Verdier, Mme Fabre,
M. William Dumas et Mme Got

ARTICLE 63

A la première phrase de l'alinéa 8, supprimer les mots :

« plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas rendre automatique le transfert de compétences en matière d'urbanisme. La communauté de communes ou la communauté d'agglomération ne peut exercer cette compétence de plein droit qu'après accord de la commune membre.